BERNARDSWILLER

Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Document de travail

PPA n°2

Juillet 2018

TOPOS URBANISME

INTRODUCTION 5
ORIENTATIONS GENERALES 6
Aménagement et urbanisme 6
Paysage 7
Habitat 7
Equipements 7
Loisirs 7
Transports et déplacements 7
Développement économique et équipement commercial 7
Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers 7
Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques 7
Développement des communications numériques 7
Réseaux d'énergie 7
Objectifs chiffres de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain 7

INTRODUCTION

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Objectif démographique

Considérant le taux de variation annuel moyen de 1,16% (similaire à la moyenne observée ces quinze dernières années sur la commune), la population de Bernardswiller pourrait atteindre 1 750 habitants à l'horizon 2030.

Le projet de la commune vise un apport progressif et correspondant au rythme de croissance observé lors des quinze dernières années. Il s'agit de maintenir le bon fonctionnement des équipements publics mais aussi de maitriser l'urbanisation du village pour conserver son caractère rural.

Projection démographique à l'horizon 2030

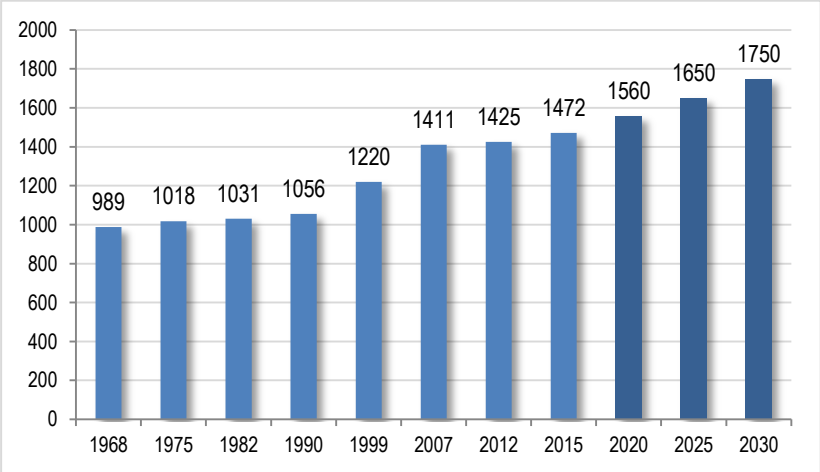

Objectif économique

La commune de Bernardswiller a pour objectif de maintenir voire développer l'offre en commerces et services de proximité au sein du village, mais également de permettre le développement de la zone d'activités du stade désormais en très grande partie urbanisée afin de répondre aux besoins des entreprises locales.

ORIENTATIONS GENERALES

Aménagement et urbanisme

1) **Maitriser le développement urbain du village** et favoriser un apport raisonné et progressif de population pour garder un village à taille humaine

2) **Conserver une forme urbaine compacte** assurant un maillage efficace entre les différentes parties du village

3) **Urbaniser en priorité les vastes espaces libres au sein du tissu bâti,** au contact direct avec le cœur de village

4) **Préserver le patrimoine bâti** de la commune et protéger les éléments remarquables tels que les porches.

5) **Conserver un équilibre urbain et architectural** entre l'espace bâti existant et les zones d'extension

6) **Limiter les gabarits des constructions** pour garantir une intégration urbaine et paysagère harmonieuse au sein du village et conserver son caractère rural

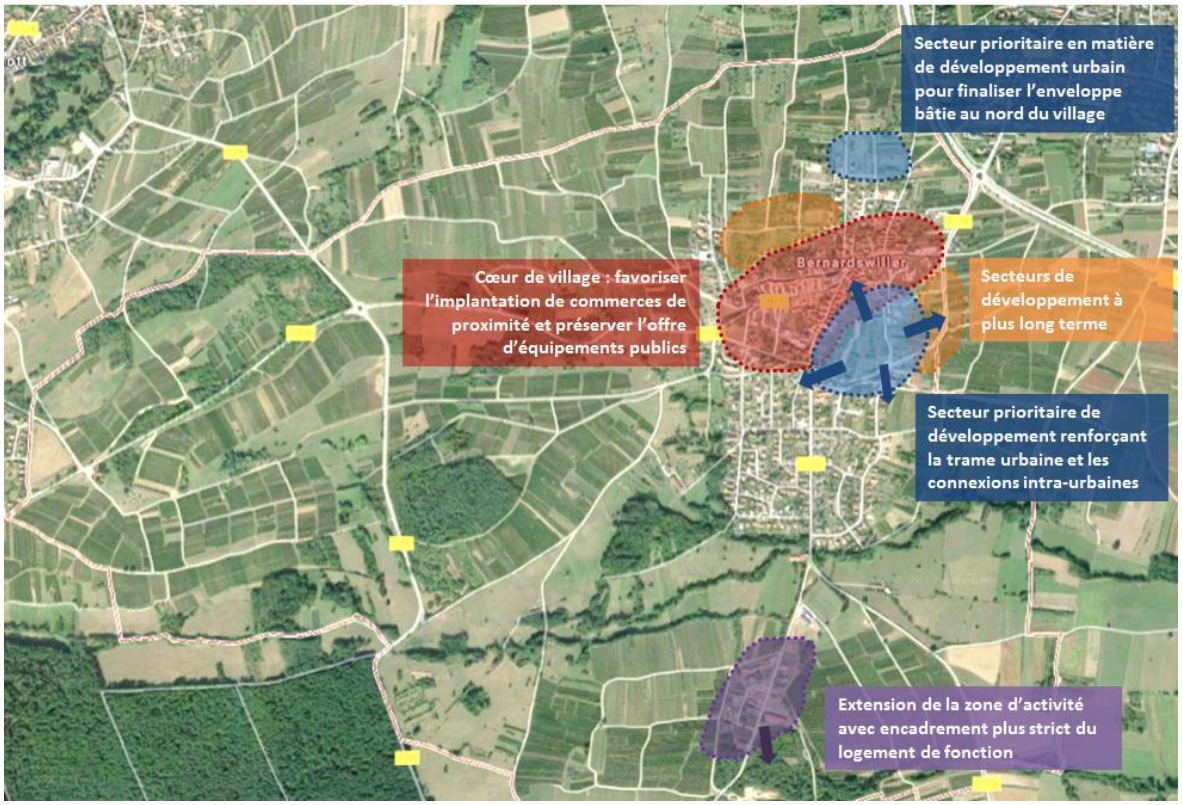

Paysage

1) **Préserver la diversité paysagère de Bernardswiller**, assurant au village son caractère rural et campagnard

2) **Préserver la ceinture verte** assurant une transition paysagère de qualité entre espace bâti et espace agricole et viticole

3) **Conserver les espaces verts** au sein du village et favoriser les liaisons douces entre ceux-ci

4) **Préserver la qualité paysagère des entrées de village**

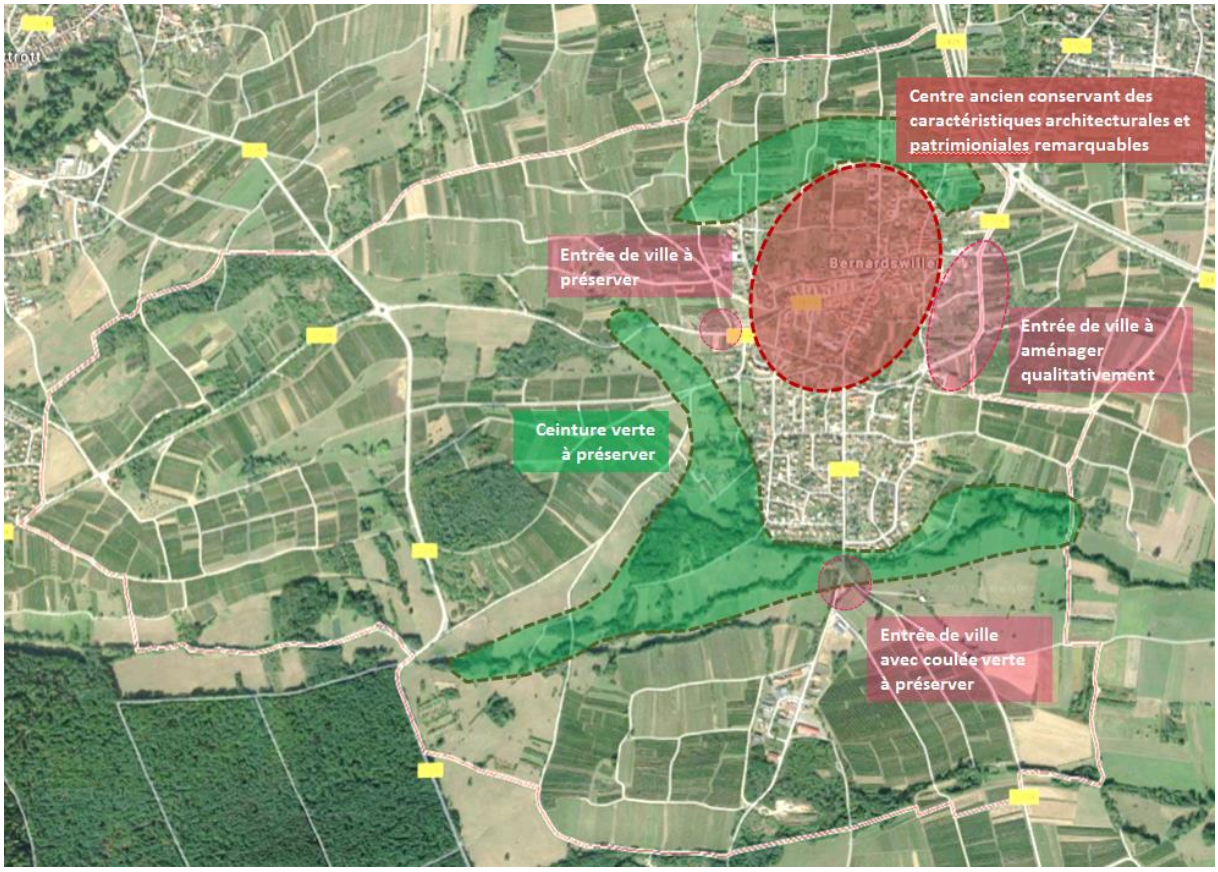

Habitat

1) **Favoriser la poursuite des opérations de réhabilitation et de rénovation des habitations** existantes dans le centre ancien

2) **Encourager la mixité « raisonnée » des formes urbaines dans les opérations d'aménagement d'ensemble,** avec des maisons individuelles, des maisons jumelées, des petits collectifs

3) **Diversifier le parc de logements** pour répondre aux besoins des jeunes ménages, notamment par le développement de l'offre locative et des logements de taille intermédiaire

Equipements

1) **Maintenir l'offre existante en équipements publics,** en particulier l'offre scolaire et périscolaire qui permet de dynamiser le village

2) **Permettre une extension du cimetière**

3) **Permettre une extension du terrain de football**

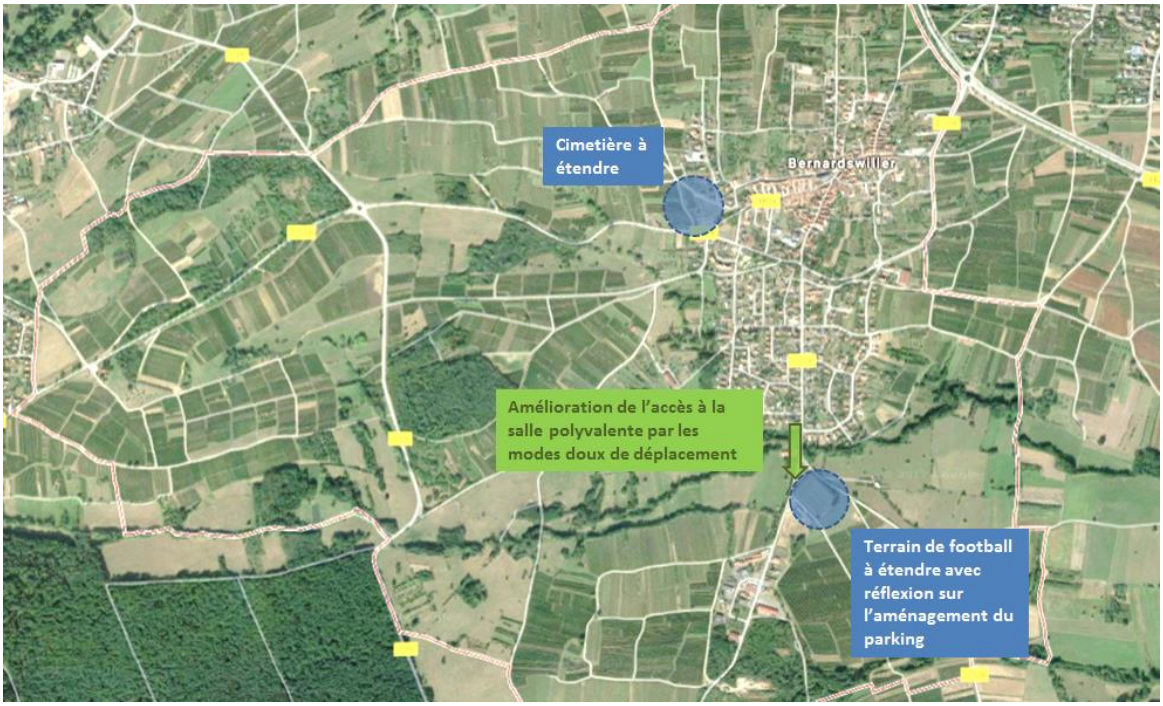

Loisirs

1) **Poursuivre le développement de l'offre de loisirs** notamment à destination des jeunes et des séniors

2) **Poursuivre le développement de l'offre de loisirs intergénérationnelle** au sein du village

3) **Maintenir l'animation du village** en soutenant le tissu associatif

Transports et déplacements

1) **Conserver un maillage viaire efficace** avec peu d'impasses

2) **Tirer parti du positionnement du village à proximité des gares d'Obernai et de Goxwiller** à seulement quelques minutes en voiture ou à vélo

3) **Renforcer la liaison en transports collectifs vers Obernai**

4) **Définir des normes de stationnement** correspondant aux besoins réels des futurs habitants

5) **Permettre la création de parcs publics de stationnement** dans le centre ancien du village

6) **Encourager l'usage des modes actifs de déplacements** (marche à pieds et vélo) et développer les pistes cyclables vers les communes voisines

7) **Mettre en valeur les chemins ruraux**, supports des cheminements doux et de l'activité touristique (notamment en lien avec la Route des Vins)

8) **Améliorer l'accès piétonnier vers la salle polyvalente et notamment la traversée du cours d'eau**

Développement économique et équipement commercial

1) **Envisager un développement de la zone d'activités du stade** et privilégier l'implantation d'activités tertiaires et artisanales

2) **Encadrer la création de logements de fonction** au sein de la zone d'activités

3) **Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité** pour dynamiser le village et répondre aux besoins des habitants

4) **Permettre un développement pérenne et maitrisé de l'activité agricole et viticole**, en identifiant des secteurs adaptés et de taille limitée pour accueillir les exploitations. Ce développement devra par ailleurs être respectueux de l'environnement naturel

5) **Elargir l'attractivité touristique de Bernardswiller** et favoriser le développement de l'offre d'hébergement (hôtels, gîtes, meublés…)

Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers

1) **Préserver les principales surfaces agricoles et viticoles,** en particulier les espaces de l'aire AOC, dans le respect des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Piémont des Vosges (SCOTPV)

2) **Eviter l'urbanisation des espaces de prairies,** notamment les prairies humides en bordure du Dachsbach

3) **Protéger le site Natura 2000** - secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch

4) **Maintenir le secteur boisé de la colline du Dorenberg et celui du lieu-dit Kossbrunen**

Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques

1) **Prendre en compte les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** en assurant :
   - la préservation du réservoir de biodiversité s'étalant le long du Dachsbach et faisant le lien entre le massif vosgien et la plaine d'Alsace,
   - le maintien du corridor écologique terrestre d'orientation Sud-Ouest/Nord-Est entre Bernardswiller et les villages voisins de Saint-Nabor et Ottrott.

2) **Préserver la ripisylve** le long du Dachsbach et son réseau de zones humides

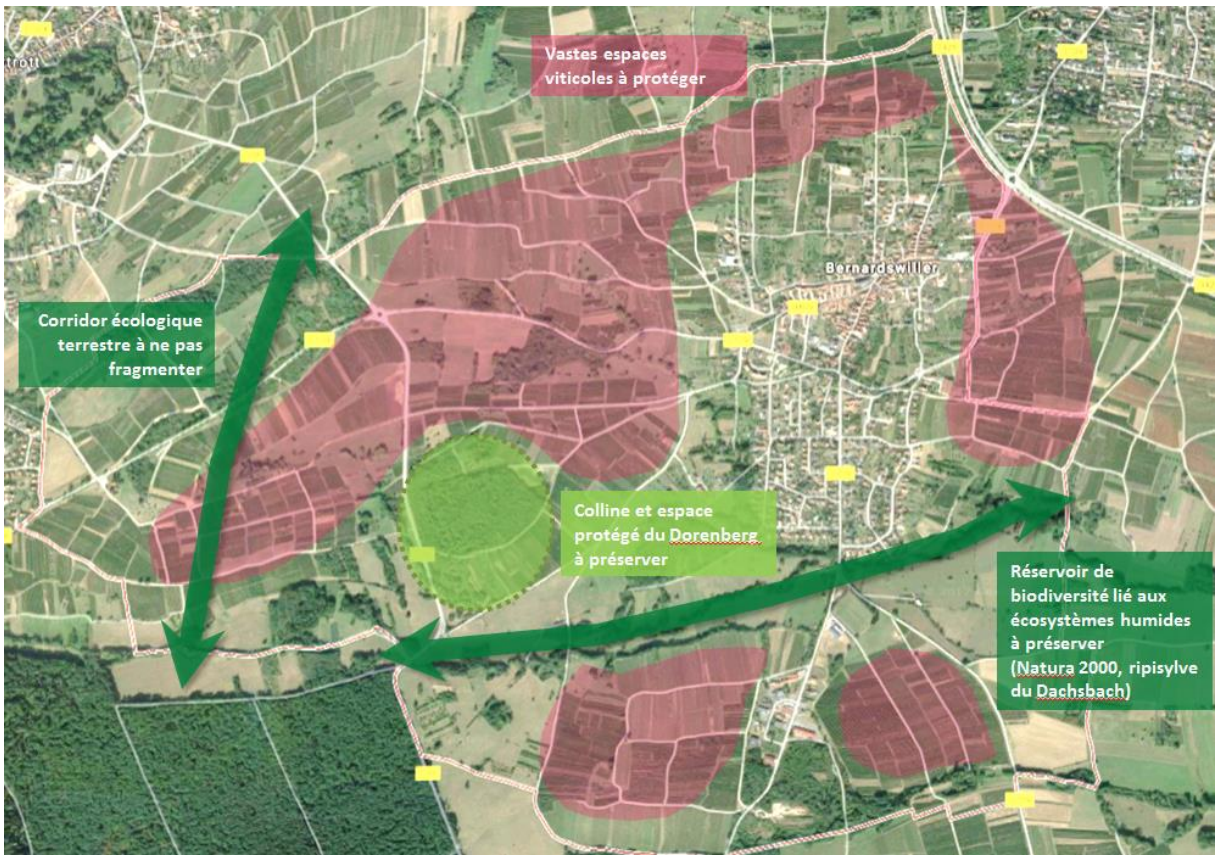

Développement des communications numériques

1) **Respecter les objectifs fixés par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique** (SDTAN) de l'Alsace

2) **Tendre vers une amélioration de la couverture internet** sur la commune et développer la fibre optique

Réseaux d'énergie

1) **Permettre le développement et l'adaptation des réseaux d'énergie** en cohérence avec les besoins actuels et futurs des habitations et des activités

2) **Encourager l'installation ou le développement des réseaux d'énergies renouvelables**

Objectifs chiffres de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

1) **Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles** en privilégiant l'urbanisation des dents creuses et le renouvellement urbain

2) **Assurer un développement urbain en continuité de l'enveloppe bâtie existante** pour limiter l'étalement urbain

3) **Maitriser la consommation foncière à destination d'habitat en limitant la surface des zones à urbaniser mobilisable à l'horizon 2030 à environ 5 hectares**, pour atteindre l'objectif démographique

4) **Fixer une densité résidentielle moyenne de 23 logements/ha au minimum dans les secteurs d'extensions**, dans le respect des orientations du SCOTPV

5) **Modérer la consommation foncière à destination d'activité en limitant l'extension de la zone artisanale à 3 hectares supplémentaires**

TOPOS

URBANISME

www.toposweb.com
mail@toposweb.com

une société

GTI

GROUPE TOPOS INGENIERIE